

## cannes

# Pointe-Croisette : cohabitation difficile avec les grues

**CHANTIERS** Le quartier change de physionomie. Après 30 ans d'immobilisme, les immeubles remplacent peu à peu les petites maisons individuelles

Quand on se poste sur le parking du Palm Beach, la vue est édifiante. Les grues de chantiers se sont largement incrustées dans le décor ces dernières années. Une demi-douzaine d'engins se partagent actuellement le paysage de l'est cannois. D'autres pourraient encore émerger puisqu'actuellement près d'une dizaine de permis de construire ont été accordés, mais pas encore commencés. Dernièrement, c'est la « Villa Canare », une des maisons typiques du quartier, qui a fait les frais de la frénésie immobilière qui touche le secteur depuis 2003 (lire par ailleurs).

« Pendant près de trente ans, la Pointe-Croisette est restée immobile malgré sa constructibilité. C'est seulement à partir de mars 2001, après le changement de municipalité, que l'activité immobilière a redémarré », commente Claudette Cotter, adjointe déléguée à l'Urbanisme. Effectivement, dès la fin 2001, l'élue avait déjà accordé six permis de construire (sur la base du POS de 2000). Évidemment, la levée de bouclier ne s'est fait guère entendre dans le quartier. L'association de riverains « A la pointe » a fait de



La villa « Canare », située au 109 de l'avenue de Lérins et au 152 du boulevard Gazagnaire, datait à peu près des années vingt du siècle dernier. Depuis juillet, la bâtisse reste à moitié détruite à cause d'une suspension du permis de démolir.

(Photos Serge Haouzi)

cette « bétonnisation excessive » (sic) son cheval de bataille et porte un œil désormais attentif à chaque permis de construire qu'accorde la ville. Et l'association – on a pu le constater – ne se prive pas, le cas échéant, d'engager procédures, recours et autres plaintes, quand elle l'estime nécessaire. Depuis que les premiers permis de construire, délivrés en 2001, se sont matérialisés en 2003, « le quar-

## La « Villa Canare » pourrait rester à moitié démolie un an

La bâtisse, construite dans les années vingt, a été partiellement démolie au cours de l'été 2007. Mais depuis le 13 juillet, le chantier est suspendu selon une ordonnance du tribunal de Grasse. Autrement dit, le tiers de la maison encore debout offre un spectacle bien désolant à ceux qui se promènent sur le bord de mer. Une situation qui n'est pas du tout du goût du voisinage d'autant plus que le

chantier pourrait bien rester en l'état pour une durée indéterminée. L'adjointe à l'urbanisme explique : « La villa avait été, il y a longtemps, séparée en deux lots. Une partie, qui concerne les deux tiers de la bâtisse, a été vendue aux enchères à l'époque pour 13 à 15 millions de francs (soit plus de 2 millions d'euros). Le promoteur qui espérait visiblement racheter la seconde partie a simplement fait met-

tre en œuvre son permis de démolir. Le chantier peut rester ainsi suspendu pendant une durée d'une année. » Le PLU permet une constructibilité identique aux immeubles voisins. Si le promoteur acquiert donc le dernier tiers de la villa Canare, il pourrait ainsi élever un immeuble entier et réaliser, on l'imagine, une belle opération immobilière.

D.P.

tier vit le quotidien d'un urbanisme qui se développe », admet Mme Cotter.

### 7 permis de construire en cours d'instruction

De son côté, le président de l'association regrette que « la commune n'use jamais de son droit de préemption sur la Pointe-Croisette ». Jacques Biolay fait, en particulier, référence à la disparition des fameuses petites maisons individuelles, si typiques de la Pointe-Croisette, à l'instar de la « Villa Canare ».

On se souvient aussi du tollé soulevé par la construction de la base nautique ou encore, en mars dernier, de l'imbroglio juridique relatif à la construction de l'immeuble situé à

l'angle des rues Esprit-Violet et Ricord-Laty. Avec en conclusion l'annulation du permis de construire par le tribunal administratif alors que le chantier était quasiment achevé. Le promoteur a fait appel devant la Cour d'appel de Marseille. En attendant, le statu quo devrait, au bas mot, durer plusieurs mois. Pour autant, la Pointe-Croisette n'en a pas fini avec ses chantiers. Selon le service de l'urbanisme, six permis de construire sont en cours de réalisation (pour 122 logements), neuf ont été accordés mais pas démarrés (39 logements) et quelque sept autres sont actuellement à l'étude (25 logements).

DELPHINE PARRA